

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 juin 2014 - PROCES VERBAL**

L'an deux mille quatorze et le vingt juin à 9H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie à St Etienne.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	11

**Présents :** Jean-Marie BERNARD, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Jacqueline PUGET, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Henri SERRES

**Pouvoirs :** Armelle DAMY qui a donné pouvoir à Jean-Marie BERNARD, Marie-José CAYOL qui a donné pouvoir à Jacqueline PUGET

**Absents :** Alain CHAIX, Thomas MICHEL, Cécilia SERRES, Séverine BERSAC, Armelle DAMY, Marie-José CAYOL

**Secrétaire de séance :** Christine ROUX

Ouverture de la séance par Jean-Marie BERNARD qui fait l'appel des conseillers.

**I. Election des délégués et suppléants au conseil municipal en vue des élections sénatoriales**

Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'en application du décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 et de la circulaire ministérielle du 2 juin 2014, le conseil municipal doit se réunir aujourd'hui 20 juin 2014 afin d'élire ses délégués et suppléants aux élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Mise en place du bureau de vote :

Président : Jean-Marie BERNARD

Conseillers municipaux les plus âgés (2) : Jacqueline PUGET, Alain LAURENS

Conseillers municipaux les plus jeunes (2) : Jean-Claude MICHEL, Henri SERRES

Secrétaire : Christine ROUX

Le Maire rappelle au conseil municipal que les délégués, au nombre de 3, et leurs suppléants, au nombre de 3, sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Cette liste doit respecter l'alternance de chaque sexe.

Il lui rappelle également que, en tant que conseiller général, il est de droit grand électeur donc ne peut se présenter aujourd'hui.

Il invite le conseil municipal à procéder à cette élection, précise qu'une seule liste a été déposée :

Titulaires : Jacqueline PUGET, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX

Suppléants : Alain LAURENS, Marie-José CAYOL, Guy MICHEL

Résultat de l'élection : la liste obtient 11 voix, 0 bulletins nul ou blanc

Le Maire déclare la liste susmentionnée élue.

## 2. Avenant au marché de construction de bureaux au garage technique communal

Les travaux de construction de bureaux au garage technique communal situé à St Etienne ont fait l'objet d'un marché avec 10 lots. Le maître d'œuvre propose des avenants en plus-value pour les lots 2, 5, 6, 9 et 10 et en moins-value pour les lots 1 et 7.

Ces modifications de travaux sont liées soit à la demande du maître d'ouvrage soit à la demande du maître d'œuvre pour des adaptations de chantier ou imprévus.

*Lot 1 Maçonnerie, Gros œuvre* : montant initial 50 413,88, moins-value de 1 898,48

*Lot 2 Construction bois couverture zinguerie* : montant initial 55 214,33, plus-value 925,15

*Lot 3 Isolation thermique* : montant initial 26 409,76, plus-value 539,33

*Lot 5 Doublage cloisons faux plafond* : montant initial 16 521,57, plus-value 1 491,34

*Lot 6 Menuiseries intérieures* : montant initial 9 550,85, plus-value 4 974,20

*Lot 7 Carrelage faïences* : montant initial 13 474,80, moins-value 1 969,15

*Lot 9 Electricité courants faibles* : montant initial 33 379,86, plus-value 662,90

*Lot 10 Plomberie VMC Chauffage* : montant initial 75 570,00, plus-value 1 947,31

Globalement, le marché avec les avenants s'élèvera à 319 691,71 € H.T pour un montant initial du marché de 313 130,65€ H.T

VU l'avis favorable de la CAO,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants proposés.

La séance est levée à 9H 45

